



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02.08.2016

1. Périscolaire

- Bilan financier 2015

Le coût supporté par les 2 communes d'Attenschwiller et de Michelbach-le-Haut a évolué à la baisse, certaines subventions ayant été régularisées en 2015 : rattrapage de 2014 et acompte sur 2016. Les subventions de la CAF diminuant chaque année la prudence en matière financière s'impose pour le fonctionnement de la structure. Au vu des inscriptions définitives pour la rentrée prochaine, le conseil municipal décide de ne pas recruter un nouvel animateur, une nouvelle embauche ne serait, en effet, pas utile dans l'immédiat mais il décide de majorer de 2 heures par semaine, le temps de travail de la directrice adjointe.

- Marché traiteur

Le conseil municipal autorise M. le Maire à lancer la procédure adaptée concernant le marché de « fourniture et livraison de repas et goûters » à partir du 01.01.2017 pour une durée de 3 ans.

2. Personnel communal

- Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2017

Le conseil municipal décide de nommer Mme Nathalie Chirié au poste de coordonnateur communal pour la campagne de recensement 2017 et de recruter 2 agents recenseurs dont la mairie aura besoin durant la période de recensement. Les personnes qui désirent faire acte de candidature pour ces postes sont invitées à contacter la mairie.

- Primes de fin de fin d'année du personnel communal

Le conseil municipal accepte de verser la somme de 11 111.10 € répartie entre Mesdames Chirié, Cron, Erlewein, Riss, Robin, Studer, Vonach et M. Jud. La somme calculée ce jour pourra être revue à la baisse en fonction des durées de présence des agents dans la collectivité sur l'année complète.

3. Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2016 (FPIC)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la répartition libre du FPIC pour 2016 et charge la communauté des communes de la Porte du Sundgau de régler à ce dernier la somme de 232 928 € pour l'année 2016.

4. Convention intercommunale d'utilisation de la désherbeuse thermique

Dans le cadre de la démarche « zéro pesticide » pour la préservation de la ressource en eau, les communes d'Attenschwiller, Michelbach-le-Bas et Michelbach-le-Haut se sont engagées à acquérir une désherbeuse à vapeur haute tension.

Michelbach-le-Bas a entrepris les démarches pour l'acquisition, le fonctionnement et l'entretien du véhicule.

Le conseil municipal adopte la convention de mise à disposition de la désherbeuse et charge M. le Maire de la signer.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le rapport 2015 présenté par M. le Maire est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

6. Rapport d'activité 2015 du Syndicat Départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin

Le rapport 2015 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

7. Urbanisme - Déclarations préalables

Un avis favorable est émis aux déclarations de :

- M. Schielly Sylvain pour une division foncière à la rue des vignes
- M. Klein Raphaël pour la construction d'un abri de jardin au 36 rue principale
- M. Grauss Antoine pour une 3^{ème} fenêtre de toit au 4 rue des Landes
- M. Séverac Michel pour la construction d'une pergola sur une terrasse existante au 3 rue St Justin.

8. Demande de subvention

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 35 € au Lycée J. Mermoz de Saint-Louis pour le voyage en Italie d'une élève.

9. Nomination d'un garde-chasse

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable à la nomination de M. Rémy Allemann en tant que garde-chasse particulier de M. André Cron sur le lot 1 de la commune pour la période courant jusqu'en 2024.